

29 mai 2018 -10:37

Forte augmentation des plaintes relatives à la grossesse et à la maternité

Bruxelles, le 29.05.2018 – Suite à son analyse 2017, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes constate que le nombre total de signalements reçus a connu une hausse importante, +34% par rapport à 2016. Dans le domaine des discriminations liées à la grossesse et à la maternité dans des situations professionnelles, le nombre de signalements a doublé. Cette augmentation confirme l'impact de la campagne « Maman reste à bord », lancée en octobre 2017 dans le but d'informer les (futures) mères des discriminations liées à la grossesse et à la maternité au travail et de leurs droits en tant que travailleuses.

Discrimination liée à la grossesse et à la maternité

En 2017, parmi les signalements reçus par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, plus d'un sur cinq concernait la grossesse et la maternité. Ce nombre a doublé par rapport à 2016. Près de la moitié de ces signalements (43%) ont été reçus les trois derniers mois de l'année, ce qui correspond à la période et à la durée de la campagne « Maman reste à bord ». L'Institut a lancé cette campagne en octobre 2017 afin de sensibiliser les femmes enceintes ou désireuses de l'être et celles ayant récemment accouché, à propos de leurs droits.

« Souvent, les femmes ont elles-mêmes intégré les stéréotypes de genre et accepté par la force des choses l'idée que la grossesse et la maternité sont des freins pour leur carrière. C'est pourquoi peu d'entre elles osent faire respecter leurs droits. La campagne « Maman reste à bord » est donc une réussite car elle a permis de conscientiser de nombreuses victimes sur leurs droits et de lutter ainsi contre le sous-rapportage de plaintes », déclare Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. « Selon nous, cela montre qu'il faut continuer à investir dans la sensibilisation pour lutter plus efficacement encore contre les discriminations et promouvoir davantage l'égalité de genre. »

Signalements en 2017

En 2017, l'Institut a reçu 736 signalements, parmi lesquels 315 demandes d'informations, 295 plaintes et 126 communications. Par rapport à 2016, le nombre total de signalements a augmenté de 34%. La tendance à la hausse observée ces dernières années se poursuit.

Une plainte émane d'une personne qui estime être elle-même victime d'une discrimination. Une demande d'information concerne l'application et la portée de la législation visant à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes. Lorsqu'une personne signale une infraction à la législation dont elle n'est pas victime elle-même, il s'agit d'une communication.

Autres thématiques

En 2017, le nombre de signalements concernant le sexisme a triplé par rapport à 2016. L'attention médiatique accordée au mouvement #metoo a très probablement joué un rôle majeur dans cette augmentation. On assiste aujourd'hui à une réelle prise de conscience de la société quant aux différentes formes de sexisme.

En 2017, près d'un signalement sur 10 concernait des discriminations à l'égard des personnes transgenres

(11%). En comparaison avec 2016, cela représente une augmentation de 8%.

Près d'un cinquième des signalements reçus en 2017 par l'Institut (19%) concernait les discriminations liées au genre dans l'accès à ou l'offre de biens et de services. Il s'agit par exemple de demander un prix plus élevé en fonction du sexe de la personne ou encore de refuser l'accès.

Pour obtenir de plus amples informations, consultez le document « État des lieux des discriminations de genre en Belgique ».

Contact presse

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Caroline Loret-Vanderlinden

02 233 45 21

caroline.loretvanderlinden@iefh.belgique.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah

Contact de presse

+32 2 233 52 82

komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be